

AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015

Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) du Code mondial antidopage est un *standard international* obligatoire élaboré dans le cadre du Programme mondial antidopage.

Le SIAUT a été initialement adopté en 2004 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Il a ensuite été révisé en 2009, 2010 et 2011. La présente version comprend les révisions du SIAUT approuvées par le Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (*AMA*) lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport le 15 novembre 2013 à Johannesburg et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Le texte officiel du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques sera tenu à jour par l'*AMA* et publié en anglais et en français. La version anglaise fera autorité en cas de divergence entre les deux versions.